



Équipements de travail mobiles et de levage : Êtes-vous prêts ?

De **septembre 2026 à janvier 2027**, l'Inspection du travail va mener une campagne de contrôle et de sensibilisation dans le secteur agricole. L'objectif : réduire les accidents graves liés à l'utilisation des machines.



LES CHIFFRES QUI COMPTENT

- **38 %** des accidents du travail signalés sont liés à l'utilisation d'équipements de travail.
- **24 %** de ces accidents sont malheureusement **mortels**.
- **84 %** des vérifications de chariots automoteurs étaient incomplètes lors de la dernière campagne (2023-2024).
- **2 fois plus** de manquements aux règles de sécurité sont constatés en agriculture par rapport aux autres secteurs.



LES 3 POINTS DE VIGILANCE PRIORITAIRES

L'Autorisation de Conduite & Suivi Médical

Pour délivrer une autorisation de conduite, **3 conditions cumulatives** sont obligatoires :

- Une **formation** à la conduite en sécurité.
- Un **contrôle des connaissances** et du savoir-faire.
- Une **aptitude médicale** (attestation d'absence de contre-indications, valable 5 ans)

Le Document Unique (DUER)

L'utilisation de tout équipement mobile doit être précédée d'une **évaluation des risques** transcrite dans le DUER. Il doit identifier les dangers (renversement, circulation) et définir des mesures de prévention concrètes

→ **Rapprochez-vous de votre fédération de proximité**

Les Vérifications Périodiques (VGP)

Vos équipements doivent subir des **vérifications régulières** pour détecter toute détérioration.

→ **Pour cela, vous pouvez contacter directement Ecoréglage**



CUMA 
HAUTE-GARONNE
ARIÈGE
LA PUISSANCE DU GROUPE

Informations transmises par la DREETS au réseau CUMA



VOS OUTILS POUR RÉUSSIR



Fiches d'autodiagnostic (Ministère du Travail)

Évaluez vos pratiques en amont des contrôles.



Ressources Machines & Engins (SSA - MSA)

Les bonnes pratiques spécifiques au monde agricole.



Mémento Jeunes Travailleurs

Un support spécifique pour accueillir et protéger vos apprentis et stagiaires.